

POLITIQUE SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES CONGRÈS AUX RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES (DES)

La résidente ou le résident dispose d'une aide financière afin d'assister à des congrès dans sa spécialité à l'intérieur de sa période d'inscription de trois ans. Le montant pourrait être autorisé pour la participation à une formation dans sa spécialité de pointe et pour l'achat de livres en lien direct avec la discipline. Le montant maximum alloué est de 3 000 \$ pour ses années de formation et peut couvrir la participation à plus de deux congrès. Le montant maximum disponible par congrès est de 2 000 \$. Ils disposent jusqu'à une période de trois mois suivant la fin du programme pour participer à un congrès.

La demande de participation à un congrès ou d'achat de livres doit être d'abord approuvée (par courriel) par le directeur ou la directrice du Département de sciences cliniques.

Congrès

- Toute demande de remboursement à un congrès doit inclure : le nom du congrès, le lieu et les dates. Il est important aussi d'inclure le lien du congrès.
- Au retour du congrès, le résident ou la résidente doit envoyer par courriel à magaly.baribeau@umontreal.ca toutes les pièces justificatives (en PDF). Un fichier Excel lui sera fourni afin de l'aider à bien compléter sa demande de remboursement.
- **Toute demande de remboursement doit être faite dans les 10 jours ouvrables qui suivent votre retour du congrès.**

Livres :

- Pour le remboursement de livres, il ou elle doit fournir à magaly.baribeau@umontreal.ca la facture et une preuve de paiement. Un maximum de 500 \$ sera alloué pour l'achat de livres.

Politique du Département de sciences cliniques

Révisée le : 13 juin 2022